

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le 29 juin, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MAZOUÉ Dominique - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - CRAIPEAU Pascal - DUMARCHÉ Daniel - BOUHIER Valentin - SAMAR Robert - BARCQ Martial - GUÉRARD Jean-Luc - BERTIN Aurélie - LEROUX Robert

Excusés : BRELET Alain (donne pouvoir à MAZOUÉ Dominique) - GROSSIAS Emmanuelle - MARTIN Xavier - CHAUVEAU Franck

Absents :

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme CLEMENCEAU Marie-France.

1/ TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE À LA SALLE LES MARTINIÈRES

Monsieur le Maire présente la convention du SyDEV pour des travaux neufs d'éclairage situés sur le parking de la salle Les Martinières (*cf. plan*).

Le montant des travaux est de 4 187 € HT et la participation communale est de **2 931 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la proposition du SYDEV pour les travaux neufs d'éclairage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

2/ TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE AU CARREFOUR CHEMIN DES PENOTTES / CHEMIN DU PIED POUZIN

Monsieur le Maire présente la convention du SyDEV pour des travaux neufs d'éclairage situés au carrefour entre le Chemin du Pied Pouzin et le Chemin des Penottes (*cf. plan*).

Le montant des travaux pour la mise en place d'1 point lumineux est de 4 264 € HT et la participation communale est de **2 985 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la proposition du SYDEV pour les travaux neufs d'éclairage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

3/ TRAVAUX DE VOIRIE 2018

Monsieur le Maire présente les différents devis pour les travaux de voirie 2018 :

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux suivants :

- Route périphérique en direction de Nalliers en enrobé pour un montant de 19 539 € HT

- Route périphérique en direction de Fontenay en enrobé pour un montant de 2 235 € HT
- Trottoirs Route de Fontenay et Route de Sainte Hermine en bicouche pour un montant de 20 447,50 € HT
- l'installation de panneaux Chemin du Puits de la Charrière pour un montant de 780 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise **SOTRAMAT** de Fontenay-le-Comte pour un montant de travaux de voirie de 42 221,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise **ATOUT SIGNAL** des Clouzeaux pour un montant de travaux de 780 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux seront subventionnés dans le cadre du Contrat Vendée Territoires, à hauteur de 21 365,37 € pour la période 2017-2020.

4/ TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral s'est réunie le 26 juin dernier pour décider des tarifs de restauration pour l'année scolaire 2018-2019. Ceux-ci sont les suivants :

- 3,40 € pour les enfants réguliers
- 3,45 € pour les enfants occasionnels
- 5,00 € pour les adultes.

Monsieur le Maire propose de **maintenir la prise en charge de 0,40 € par repas d'enfants réguliers, cela uniquement pour les enfants domiciliés à Pouillé. Cette proposition s'applique aux 2 sites de cantine satellite (Pouillé et Saint-Valérien).**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire :

- pour minorer le prix du repas pour les familles **domiciliées à Pouillé** et fréquentant les écoles du RPI sur les sites de Pouillé et Saint-Valérien à **3,00 € le repas pour les enfants réguliers**
- pour ne pas minorer le prix du repas pour les enfants **occasionnels (3,45 €)**
- pour prendre à la charge de la commune **0,40 € par repas enfant régulier pour les enfants domiciliés à Pouillé.**

5/ TARIFS DE LA GARDERIE 2018-2019

Monsieur le Maire rappelle que l'école publique de Pouillé est passée depuis la rentrée 2017 à la semaine de 4 jours. Il propose de **maintenir les tarifs de la garderie du matin** en conservant également son mode de fonctionnement et ses horaires.

Le choix des parents sera fait la première semaine de la rentrée, puis sera modifiable à chaque trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide des tarifs de garderie pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

- au forfait :
 - o 1^{er} trimestre : 78 €
 - o 2^{ème} trimestre : 65 €
 - o 3^{ème} trimestre : 65 €
- au réel :
 - o Accueil à partir de 7h30 : 2.00 €
 - o Accueil à partir de 8h00 : 1,30 €
 - o Accueil à partir de 8h30 : 0,60 €

6/ VALIDATION DES CONDITIONS DE PRÊT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de prêt en vue de faire l'acquisition du bâtiment 51 route de Fontenay le comte.

Après présentation des conditions, le conseil municipal décide de valider l'offre de prêt faite par le crédit agricole.

Les conditions du Crédit Agricole sont les suivantes :

Prêt MT à taux fixe – échéances constantes

Montant sollicité	: 200 000 €
Durée	: 10 ans
Périodicité	: trimestrielle
Taux	: 1,05 %
Montant d'une échéance trimestrielle	: 5 273,65 €
Frais de dossier	: 200 €

7/ ACQUISITION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES PUBLICS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition du bâtiment situé 51 Route de Fontenay dans le but d'y installer le service public de la mairie.

Le montant de l'acquisition est estimé à 200 000 €.

Il existe un fonds FRDC (Fonds Régional de Développement des Communes) géré par la Région qui pourrait nous subventionner à hauteur de 20 %.

Voici le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	200 000 €	FRDC (20 %)	40 000 €
		Autofinancement (emprunt)	160 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le plan de financement.
- sollicite l'aide de la Région à hauteur de 40 000 €.